

Orphelins de Duplessis: les chercheurs de l'UQAM défendent leur étude

MARIE-CLAUDE GIRARD

Les auteurs de l'étude de la chaire socio-économique de l'UQAM, selon laquelle les congrégations religieuses auraient empoché 70 millions additionnels en internant des enfants normaux, ripostent à certains arguments avancés cette semaine par l'ancienne trésorière des Soeurs de la Providence, Marie-Paule Levaque.

Dans une lettre ouverte aux journaux, le chercheur Martin Poirier lui reproche de diffuser des faussetés dans le but de justifier un recours devant les tribunaux. Soeur Levaque a particulièrement mis en doute la méthodologie de l'étude, soulignant qu'on « n'avait pas pensé à calculer les dépenses et à les indexer de la même façon » que les revenus additionnels. « C'est une drôle de façon de comptabiliser. »

M. Poirier et son collègue Léo-Paul Lauzon rétorquent que « les dépenses d'opéra-

tion pour un enfant normal en institut psychiatrique n'étaient pas plus élevées que dans un orphelinat, les dépenses relatives à un malade mental ne s'appliquant évidemment pas à des enfants normaux. Puisque que nous n'avons identifié aucun élément de dépenses additionnelles, il n'y a pas lieu d'indexer quelque montant que ce soit pour les dépenses ».

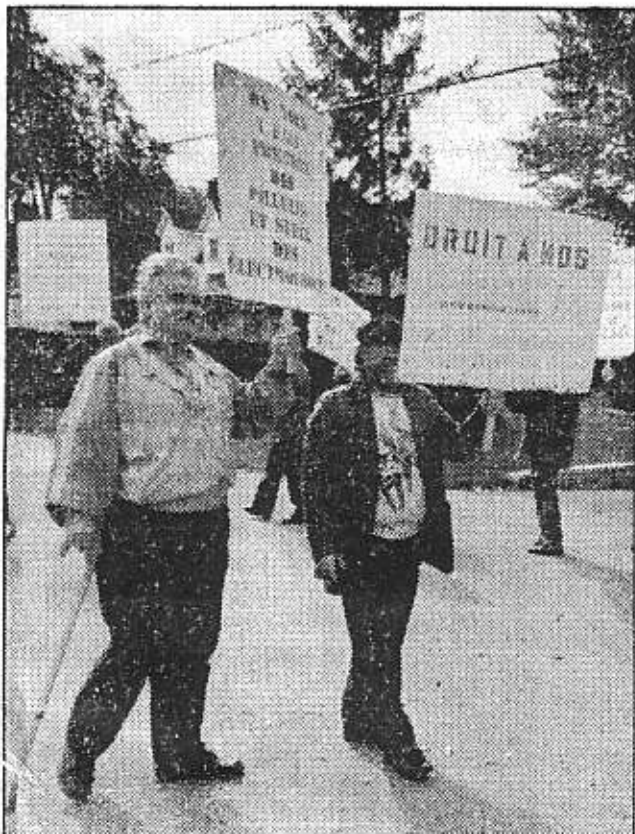
D'autre part, Mme Levaque a fait valoir que les indemnités quotidiennes versées par le gouvernement variaient beaucoup d'une institution à l'autre, les hôpitaux psychiatriques touchant parfois moins que les orphelinats. Là-dessus, les chercheurs se contentent d'affirmer que leur évaluation de 70 millions est « conservatrice », invitant les congrégations à leur transmettre toute information nécessaire pour évaluer les allocations quotidiennes, y compris le « travail non rémunéré des enfants » et « les économies pour n'avoir pas éduqué les enfants ».

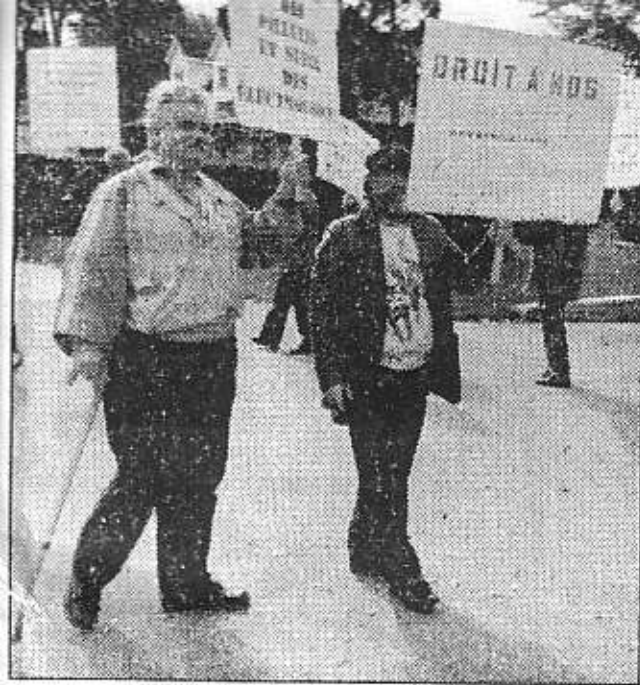
Messieurs Lauzon et Poirier se défendent d'insinuer que les Soeurs de la Charité ont accepté de bonne grâce de transformer le Mont-Providence en hôpital psychiatrique pour faire de l'argent. Leur étude, affirment-ils, indique clairement que le gouvernement provincial a exercé des pressions sur la communauté. « Par ailleurs, ce sont bien les Soeurs de la Charité qui ont décidé d'interner 370 enfants normaux "illégitimes" (...) alors que les autres enfants du Mont-Providence ont été transférés dans des orphelinats ou renvoyés dans leurs familles. »

Ils maintiennent qu'il y avait un intérêt économique à désengorger les orphelinats en transférant les enfants « illégitimes », pour lesquels les religieuses ne percevaient pas de pension. D'autre part, ils ne nient pas l'existence de déficits d'opérations pour l'ensemble des établissements charitables, mais affirment que ces déficits étaient compensés par la revente à profit de biens immobiliers.

Sur l'acte de vente du Mont-Providence, les chiffres s'opposent. Mme Levaque a déclaré à un quotidien montréalais que sa congrégation avait reçu 890 000 \$ en obligations pour la vente de Mont-Providence. Les chercheurs affirment que l'acte de vente fait état de 1,257 million supplémentaire de remboursement de dettes obligataires.

Mont-Providence n'est pas seul en cause, reconnaissent-ils. S'ils se sont attardés particulièrement à ce cas, il ne faut pas en conclure que la responsabilité des Soeurs de la





Photothèque La Presse ©

Les orphelins de Duplessis s'appuient sur une nouvelle étude pour demander un dédommagement à l'État.

Ils maintiennent qu'il y avait un intérêt économique à désengorger les orphelinats en transférant les enfants « illégitimes », pour lesquels les religieuses ne percevaient pas de pension. D'autre part, ils ne nient pas l'existence de déficits d'opérations pour l'ensemble des établissements charitables, mais affirment que ces déficits étaient compensés par la revente à profit de biens immobiliers.

Sur l'acte de vente du Mont-Providence, les chiffres s'opposent. Mme Levaque a déclaré à un quotidien montréalais que sa congrégation avait reçu 890 000 \$ en obligations pour la vente de Mont-Providence. Les chercheurs affirment que l'acte de vente fait état de 1,257 million supplémentaire de remboursement de dettes obligataires.

Mont-Providence n'est pas seul en cause, reconnaissent-ils. S'ils se sont attardés particulièrement à ce cas, il ne faut pas en conclure que la responsabilité des Soeurs de la Charité est plus ou moins grande que celle des autres communautés, disent-ils. « Le gouvernement du Québec et la direction de l'Église catholique portent également leur part de responsabilité. »